



Bienvenue dans votre communauté de communes



20 Décembre 2021



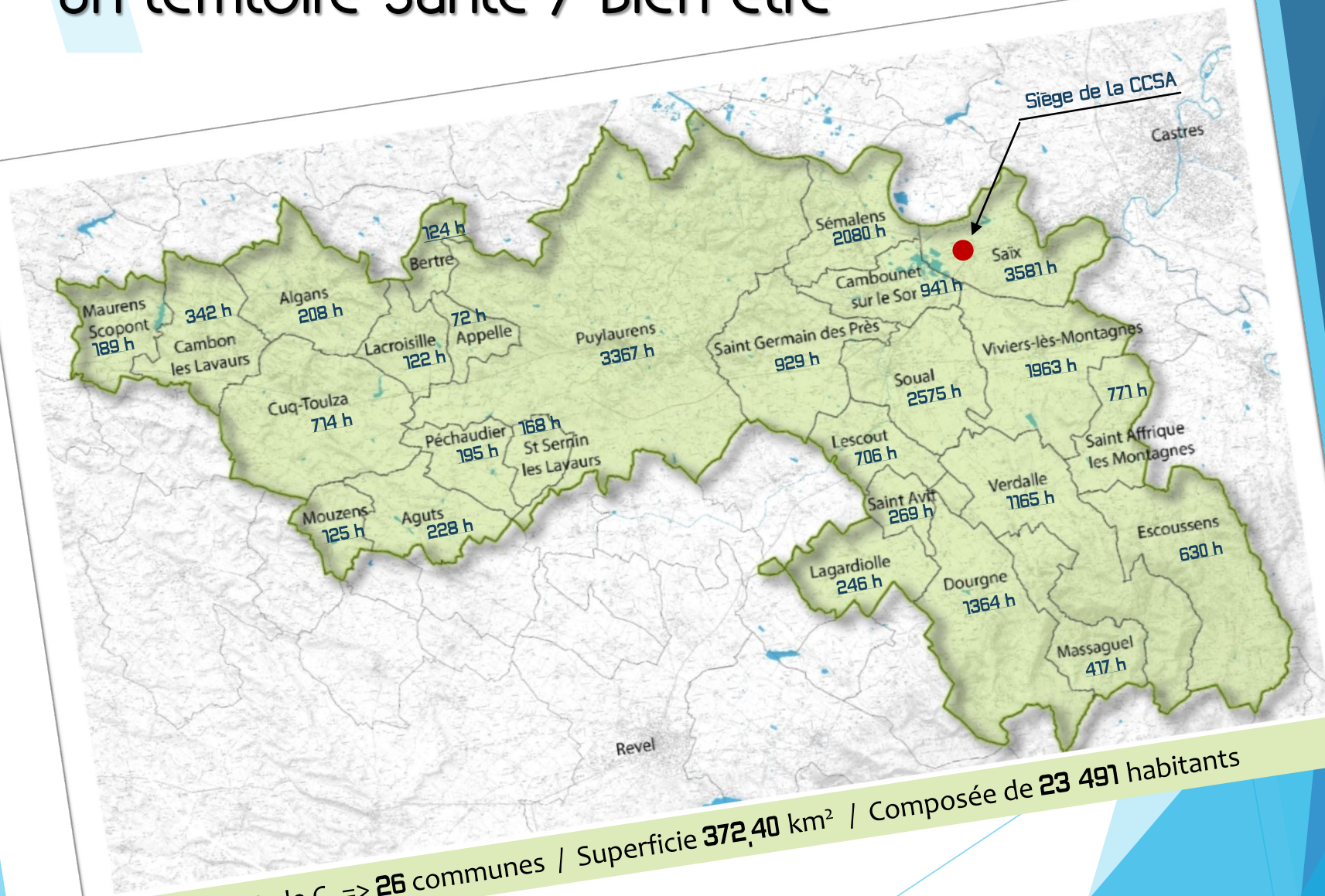
Présentation réalisée par la Commission Communication.

Éditée à l'occasion de l'installation des nouveaux élus municipaux pour le mandat 2020 - 2026

Notre histoire

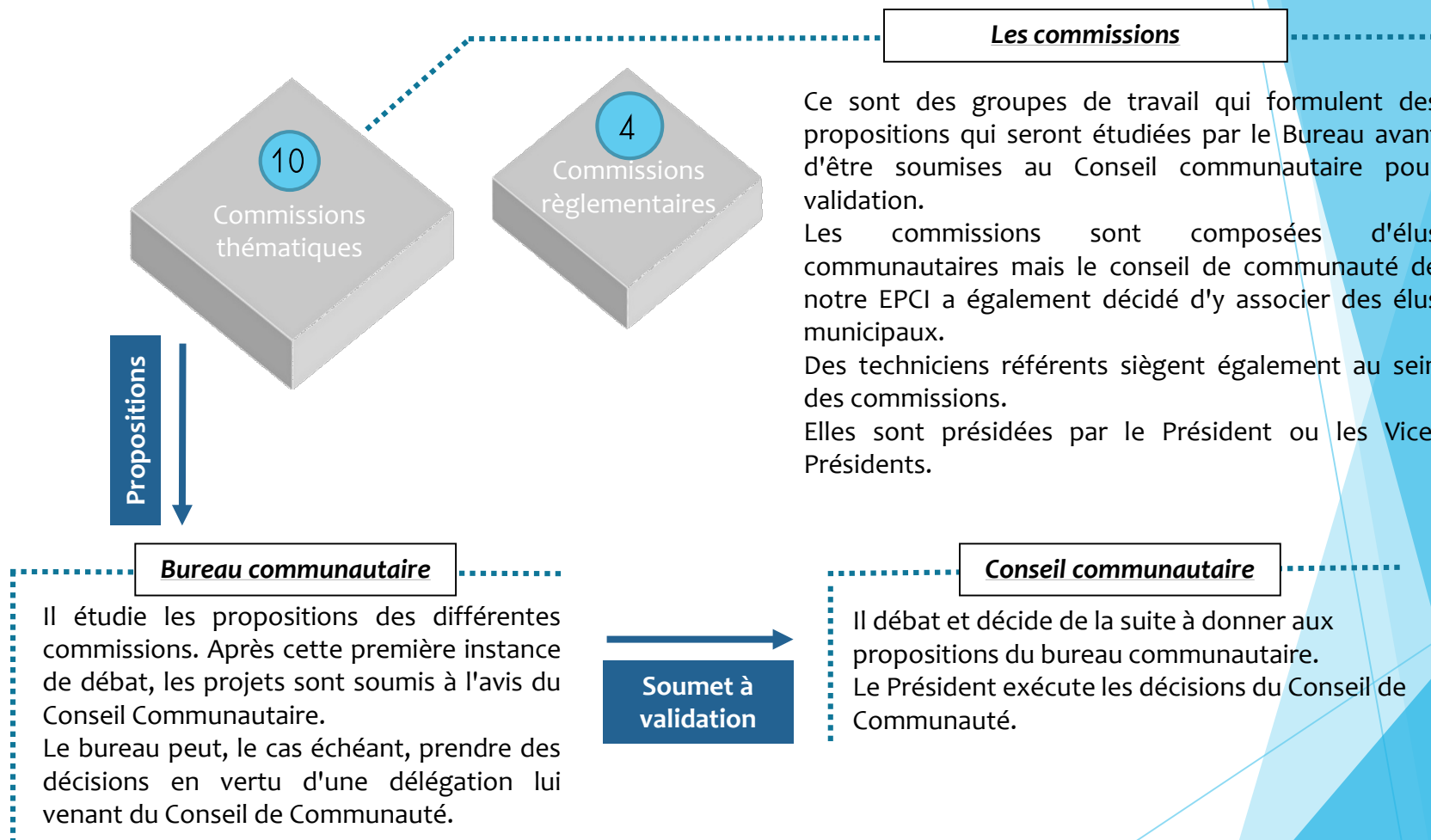
- ⇒ Création du SECOSA (31 mai 1966)
- ⇒ Le SECOSA devient DICOSA (25 février 1974)
- ⇒ Le DICOSA devient Communauté de Communes Sor et Agout (29 décembre 1999)
- ⇒ La Communauté de Communes est composée de 26 communes (janvier 2013)

Un territoire Santé / Bien être



La C. de C. => **26 communes** / Superficie **372,40 km²** / Composée de **23 491 habitants**

Le fonctionnement de vos instances



La conférence des Maires

Elle permet la concertation et la coordination entre les Maires pour discuter des sujets d'intérêt communautaire. C'est un lieu d'expression privilégié notamment pour les communes membres qui ne sont pas représentées au bureau.

Qu'est-ce qu'une communauté de communes



Equivalent du conseil municipal d'une commune, il se compose de conseillers communautaires qui représentent les communes membres et qui définissent les grandes orientations de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Délibère et vote



Le bureau de la communauté de communes est composé du Président, des Vice-Présidents et de membres élus qui représentent les communes du territoire.

LE BUREAU : Arbitre et valide



Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision mais elles élaborent des propositions. Les membres des commissions sont proposés par les différentes communes à raison d'1 membre par commune.

LES COMMISSIONS : Examinent et proposent les projets

Qu'est-ce qu'une communauté de communes

A la différence de la commune, la communauté de communes **n'est pas une collectivité territoriale**, c'est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Elle regroupe plusieurs communes,
elle a pour objet d'associer les communes afin de mutualiser des projets communs

Une communauté de communes a une fiscalité propre

Elle a des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives
(voir pages ci-après)

Les compétences exercées

Obligatoires

Créées par la loi du 6 février 1992

Objectifs :

- ⇒ Créer les solidarités nécessaires en vue de l'aménagement et du développement de l'espace et permettent d'élaborer un projet commun.

- ⇒ Regrouper plusieurs communes qui, depuis la loi de 1999, doivent être « d'un seul tenant et sans enclave ».

- ⇒ Exercer, à la place des communes membres, obligatoirement **cinq compétences** qui intéressent l'ensemble de la communauté :
 - Aménagement de l'espace,
 - Actions de développement économique,
 - Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations - dit "Gemapi",
 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs,
 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences exercées

Optionnelles

De plus, elles exercent au moins **trois des neuf compétences** suivantes (*en bleu, celles prises par la CCSA*) :

1/ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

2/ Politique du logement et du cadre de vie.

3/ En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

4/ Création, aménagement et entretien de la voirie.

5/ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs de l'espace loisirs « Les étangs »

6/ Action sociale d'intérêt communautaire.

7/ Assainissement des eaux usées.

8/ Eau.

9/ Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.

Au sein de ses compétences optionnelles, il appartient aux conseils municipaux de définir précisément le contenu des compétences transférées.

Les compétences exercées

Facultatives

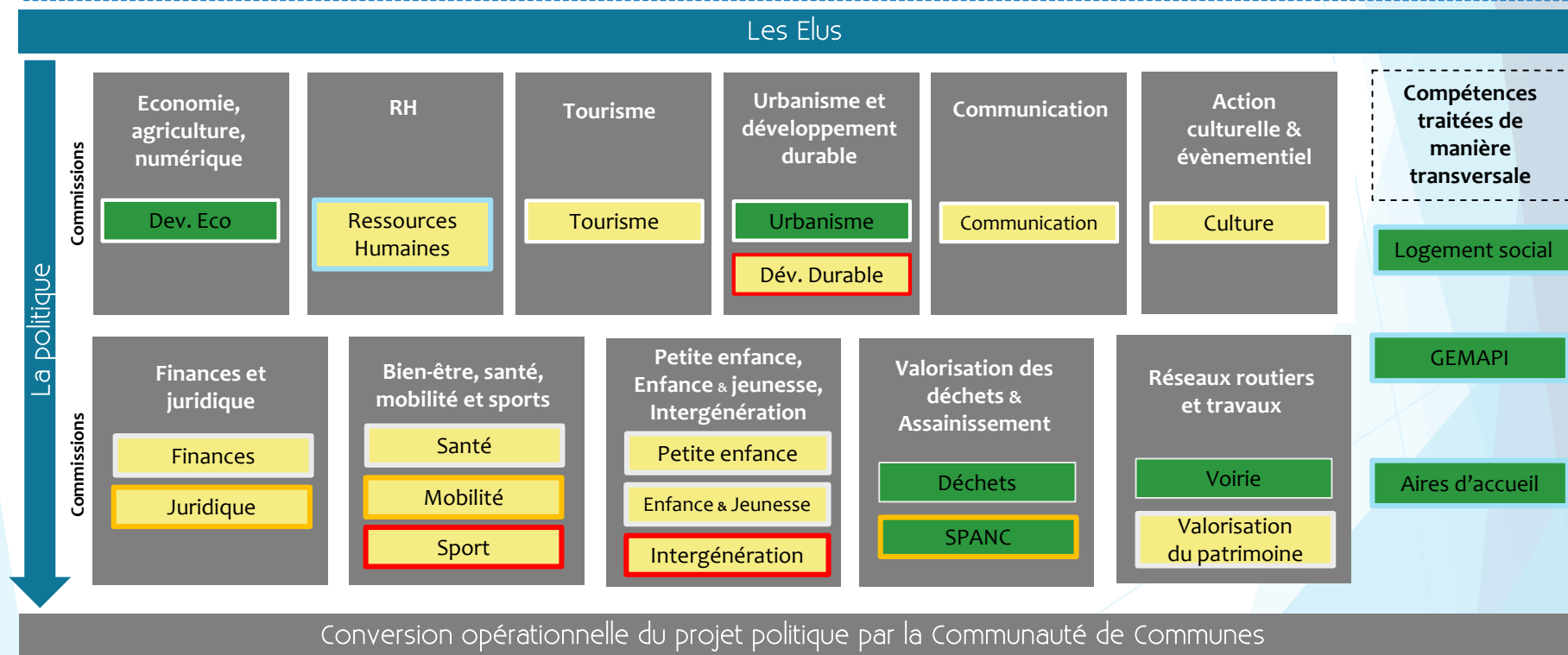
1. Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique Intercommunal
2. Contribution au financement pour la gestion du service d'incendie et de secours (*dans les conditions prévues à l'article L.1424-35*)
3. Aménagement numérique
4. Actions socioculturelles et culturelles : L'intervention de la CCSA s'effectue dans les domaines des spectacles vivants, du patrimoine, des arts plastiques et de la littérature pour les actions suivantes :
 - Accompagner les associations et les artistes du territoire par le biais de subventionnement, par l'apport de conseils et/ou par le relais et le partage d'informations
 - Initier, organiser et financer des projets qui permettent la mise en réseau des acteurs du territoire
 - Organiser une manifestation culturelle itinérante sur le territoire et répondant à des critères précis de valorisation du « local »
5. Actions dans le domaine du sport (aides financières)
6. Crématorium : Création et gestion
7. Pompes Funèbres et toutes activités accessoires autorisées : Création et gestion
8. Aéroport Castres-Mazamet : Aménagement, entretien et gestion de la zone aéroportuaire
9. Assainissement : Études préalables à la délimitation des zonages d'assainissement, création et gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), gestion des stations d'épuration d'intérêt communautaire
10. Elaboration, approbation et mise en œuvre de politiques contractuelles de développement et d'aménagement du territoire engagées avec l'Etat, les collectivités locales, les EPCI, les chambres consulaires et l'Union Européenne. La communauté de communes étant ainsi habilitée à passer toutes conventions nécessaires avec ces partenaires

Les conseils municipaux disposent d'une grande liberté dans l'étendue des compétences dévolues à la communauté de communes puisque celle-ci peut exercer, si les communes le souhaitent, toutes autres compétences dites facultatives.

Les commissions de votre C. de C.

- Compétences obligatoires
- Compétences / Sujets facultatifs
- Compétences / Sujets couverts partiellement par les commissions
- Compétences / Sujets non couverts mais déjà dans le périmètre d'une commission
- Compétences / Sujets non couverts par les commissions mais abordés ou traités au sein de la C. de C.

Présentation de la répartition des compétences / sujets de la Communauté de Communes au sein des commissions :



Note : L'EPCI doit assurer au moins 9 des compétences obligatoires et optionnelles pour bénéficier de la DGF bonifiée

Qu'est-ce que l'intérêt communautaire

Comment le définissons-nous ?

La définition doit être **claire, avec une ligne de partage précise entre compétences communales et intercommunales**. Car, en vertu des principes d'exclusivité et de spécialité, la CCSA ne peut agir hors des compétences qui lui ont été transférées et les communes ne peuvent agir dans le champ des compétences transférées. Ainsi, une définition qui ne serait pas suffisamment claire pourrait bloquer la réalisation de projets intercommunaux ou communaux.

Attention, **il n'est pas autorisé de dissocier l'investissement et le fonctionnement**. Ceci s'explique par le fait que le transfert de la compétence entraîne le transfert des moyens, notamment des biens meubles et immeubles, de plein droit mis à la disposition de l'EPCI.

Les enjeux financiers du transfert de compétence

L'attribution de compensation

Lorsqu'une compétence est transférée, cela signifie que la communauté de communes va percevoir une part des recettes des communes pour financer la charge des nouvelles dépenses qu'elle va supporter, au titre de la nouvelle compétence.

Comment se calcule l'attribution de compensation ?

Produits de la fiscalité professionnelle des communes qui sont perçus pour financer la compétence à transférer

Charges transférées pour financer en investissement et en fonctionnement la compétence à transférer

Lorsque le montant des charges transférées excède les produits de la fiscalité dont la perception revient à l'EPCI, l'attribution de compensation est négative et peut donner lieu à un versement de la commune au profit du groupement.

Les enjeux financiers du transfert de compétence

L'attribution de compensation *(suite)*

Les attributions de compensation ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire. Elles ne sont pas indexées mais peuvent être révisées sous certaines conditions notamment en cas de nouveau transfert de compétence.

Elles constituent une dépense obligatoire pour la communauté de communes.

Au moment du transfert, il sera nécessaire d'évaluer clairement les charges donc :

- De déterminer le coût annuel moyen d'investissement,
- Son coût de renouvellement,
- Et les dépenses antérieures de fonctionnement.

C'est la Commission d'Évaluation des Transferts des Charges (CLECT) qui est chargée de cette évaluation et qui devra être approuvée à la majorité par délibérations concordantes des communes membres.

Et lorsque la communauté de communes n'est pas compétente ?

Les fonds de concours (attribution triennale)

Le conseil de communauté peut décider de soutenir financièrement les projets de ses communes membres par le biais des fonds de concours.

En dehors de ses compétences, la communauté de communes peut soutenir les projets de ses communes membres en leur attribuant des fonds de concours. Cette attribution est strictement encadrée par le code général des collectivités territoriales et nécessite une délibération du conseil de communauté et de la commune concernée.

Les fonds de concours peuvent être versés par la communauté à une ou plusieurs communes membres.

Le versement d'un fonds de concours doit respecter un plafond : le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Cela implique que le plafond du fonds de concours versé soit, au plus, égal à la part autofinancée par la commune.

Exemple :

Une commune réalise un projet pour un montant de 100 euros. Elle reçoit 40 euros de subvention. Il reste 60 euros à financer. La commune doit donc au minimum assurer le financement de 30 euros, les 30 euros restants pouvant être financés par des fonds de concours.

Nos élus communautaires :

Légende : **(En gras)** Les maires / (T) Les titulaires / (S) Les suppléants

AGUTS	ALGANS LASTENS	APPELLE	BERTRE
CESCATO Francis (T) SÉGURO Joseph (S)	SABARTHÈS Roland (T) PINEL Bernard (S)	POUYANNE Christophe (T) MUSQUERE Bruno (S)	PINEL Bernard (T) ANDRAU Claude (S)
CAMBON LES LAVAUR	CAMBOUNET SUR LE SOR	CUQ TOULZA	DOURGNE
VIRVÈS Pierre (T) BILOTTE Philippe (S)	FERNANDEZ Sylvain (T) ROZÈS Eric (T)	PINEL Jean-Claude (T) HÉRAIL Philippe (T)	COUGNAUD Dominique (T) BOURDIN Danielle (T)
ESCOUSSENS	LACROISILLE	LAGARDIOLLE	LESCOUT
CLÉMENT Christian (T) ADAMI Vanessa (T)	DURAND Olivier (T) IZARD Annie (S)	RIVALS Thérèse (T) BARTHÈS Céline (S)	GAVALDA Serge (T) BALAROT Jean-Luc (T)
MASSAGUEL	MAURENS-SCOPONT	MOUZENS	PECHAUDIER
ORCAN Michel (T) VAISSIÈRE Pascale (S)	REILHES Claude (T) BOZOVIC Ninoslava (S)	BRUNO Christophe (T) MARTIN Nadine (S)	RIVALS Alain (T) GIRONIS Benoît (S)

Nos élus communautaires :

PUYLAURENS	SAINT AFFRIQUE LES M.	SAINT AVIT	SAINT GERMAIN DES PRES
HORMIÈRE Jean-Louis (T) BARTHAS Michel (T) CATALA Didier (T) JEANTET Pascale (T) ROUANET Géraldine (T)	GRAND Jean-Claude (T) PUJOL Jean-Dominique (T)	JEAY Guillaume (T) REGUIN Micheline (S)	FRÈDE Raymond (T) ESCANDE Pierre (T)
SAINT SERNIN LES LAVAUR	SAÏX	SÉMALENS	SOUAL
BIEZUS Patrice (T) XIVECAS Danièle (S)	ARMENGAUD Jacques (T) CASTAGNE Patricia (T) DEFOULOUNOUX Gilles (T) ORLANDINI Viviane (T) PAULIN Francis (T) PÉRÈS Philippe (T)	VEITH Annette (T) BRASSARD Jean-Claude (T) VIALA Patrick (T)	ALIBERT Jean-Luc (T) GAYRAUD Christelle (T) MOREAU Jannick (T) RIVEMALE Marine (T)
VERDALLE	VIVIERS		
HERLIN Philippe (T) SÉGUIER Marie-Rose (T)	VEUILLET Alain (T) BARBERI Françoise (T) PRADES Pascale (T)		

Nos élus communautaires :

Les membres du bureau

- Président :** Sylvain FERNANDEZ
- 1^{er} Vice-Président :** Jean-Luc ALIBERT
- 2^{ème} Vice-Président :** Dominique COUGNAUD
- 3^{ème} Vice-Président :** Jean-Louis HORMIÈRE
- 4^{ème} Vice-Président :** Annette VEITH
- 5^{ème} Vice-Président :** Alain VEUILLET
- 6^{ème} Vice-Président :** Philippe PÉRÈS
- 7^{ème} Vice-Président :** Patrice BIÉZUS
- 8^{ème} Vice-Président :** Christophe BRUNO
- 9^{ème} Vice-Président :** Raymond FRÈDE
- 10^{ème} Vice-Président :** Jean-Claude PINEL

Des conseillers spécialisés : Michel ORCAN (Massaguel),
Jacques ARMENGAUD (Saïx),
Philippe HERLIN (Verdalle).

Les différentes commissions :

Mandat 2020 - 2026



Les différentes commissions :

Thématiques

1 Développement de l'Economie, l'agriculture et du numérique : Jean-Luc Alibert

- Relations avec les entreprises et développement des zones et parcs d'activités
- Développement du commerce local et des circuits de proximité
- Attribution des aides à l'immobilier et à l'investissement productif des entreprises
- Accompagnement des entreprises par des services dédiés : plate-forme emploi, espaces de travail partagés, ...
- Développement des nouveaux usages du numérique
- Soutien à la création de nouvelles filières agricoles et stratégiques

⇒ **Quelques exemples de projets émanant de cette commission lors de la dernière mandature :**

- Ouverture d'un espace de coworking «La Cellule, lieu partagé de travail»
- Création d'une application web «Entreprendre Sor & Agout»
- Organisation du salon «Les automnales des savoir-faire»
- Ouverture de la Plateforme Emploi de la communauté de communes
- Gestion et commercialisation des zones d'activités
- Création du club des entrepreneurs de la communauté de communes
- Elaboration du schéma du déploiement du plan numérique en lien avec le Département

Les différentes commissions :

Thématiques

2 Tourisme : Dominique COUGNAUD

- Orientations stratégiques de la politique touristique du territoire en concertation avec le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme
- Développement de l'Office de Tourisme Intercommunal et des Bureaux d'Information Touristique (BI) animés sur les 4 saisons par 3 conseillères en séjour
- Suivi des partenaires et des prestataires
- Mise en place et gestion d'une taxe de séjour
- Mise en place d'une action "Tourisme-Pays "

⇒ **Quelques exemples de projets émanant de cette commission :**

- Aménagement des locaux des deux BI afin d'avoir un accueil de qualité
 - Obtention de la marque « Qualité Tourisme » et du classement catégorie 3
 - Création d'un site internet dédié au Tourisme de notre territoire
 - Création et éditions de supports de communication
- Animation du réseau des socio-professionnels (106 hébergements, 1091 lits, 11 activités de loisirs et environ 30 restaurants)

Les différentes commissions :

Thématiques

3 Urbanisme et Développement durable : Jean-Louis HORMIÈRE

- Définition des enjeux d'aménagement de l'espace territorial : Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), exercice du droit de préemption urbain (DPU), opération de ZA
- Politique du logement OPAH
- Mise en place d'un Système d'Informations Géographiques
- Développement Durable : Année 2021 => année de l'eau

⇒ *Quelques exemples de projets émanant de cette commission :*

- Développement d'une charte architecturale et paysagère
- Projets bourgs centres
- Définition et mise en place d'un PLUi sur nos 26 communes...

Les différentes commissions :

Thématiques

4 Communication : Annette VEITH

- Communication institutionnelle et événementielle
- Gestion de l'image de l'intercommunalité
- Création et actualisation du site internet
- Organisation de la fête des étangs
- Relations avec la presse (Président)
- Promouvoir l'image de la Communauté de Communes sur le territoire et vers l'extérieur
- Faire vivre les outils de communication numérique au quotidien
- Accompagner les autres commissions dans leurs projets de communication

⇒ **Quelques exemples de projets émanant de cette commission :**

- Préparation de différents supports de communication (*journal, programme du salon des automnales des savoir faire, livret d'accueil habitants...*)
- Travail sur les applications « Entreprendre Sor et Agout » et « IntraMuros »
- Mise à jour du site internet et administration des réseaux sociaux

Les différentes commissions :

Thématiques

5 Actions culturelles et évènementiel : Alain VEUILLET

- Développement de la culture en milieu rural
- Orientations socioculturelles du territoire
- Programmation et financement des projets culturels
- Accompagnement des associations du territoire
- Animation des réseaux culturels
- Organisation des « Arts en Fête »

⇒ *Quelques exemples de projets émanant de cette commission :*

- L'Art d'Ici sculpte le Paysage : Exposition de sculptures en différents lieux du territoire avec une rotation au printemps et à l'automne
- BIPA : Festival des Bibliothèques en Plein Air à l'Espace loisirs « les Etangs »
- Les Arts en Fête : Festival itinérant sur le territoire

Les différentes commissions :

Thématiques

6 Finances et Juridique : Philippe PÉRÈS

- Prospective financière
- Observatoire fiscal intercommunal
- Observatoire juridique
- Définitions des orientations budgétaires et fiscales en vue de l'optimisation des compétences de l'E.P.C.I.
- Elaboration et gestion du budget
- Mise en place d'outils de contrôle de gestion
- Mise en œuvre d'un pacte financier avec les communes
- Calcul des transferts de charges entre la communauté et ses communes membres
- Mutualisation des services entre la communauté et ses communes membres.

⇒ *Quelques exemples de projets émanant de cette commission :*

- Préparation des comptes administratifs et des budgets prévisionnels
- Décisions modificatives...

Les différentes commissions :

Thématiques

7 Bien-être, Santé, Mobilité et Sport : Patrice BIEZUS

- Gestion des activités de l'école des sports
- Compétence sports : définition de l'intérêt communautaire ; projets d'équipements nouveaux ; examen des dossiers de demande de fonds de concours sur cette thématique
- Définition des orientations d'aménagement économique, touristique, sportif et de loisirs de la base de loisirs les étangs (pôle nautique)
- Créer un schéma des mobilités incluant les liaisons douces entre communes et entre les territoires (définir un parcours santé autour des axes structurants comme l'ancienne voie ferrée, la voie romaine)
- Gestion de la Réserve Naturelle Régionale

⇒ **Quelques exemples de projets émanant de cette commission :**

- Mise en place d'un Schéma de la politique sportive (*outil d'aide à la décision pour les élus de la CCSA qui donne des éléments qui permettront de définir la stratégie du territoire sur la thématique Sport, Loisirs, Nature et sera la base de projets d'aménagement concertés et cohérents avec une vision pluriannuelle*)
- Mise en place de jeux d'eau et implantation de foodtruck pendant le printemps et l'été
- Organisation des Parcours Permanents d'Orientation (*course d'orientation*)....

Référent technique :
Stéphane VUAGNAT

Les différentes commissions :

Thématiques

8 Intergénération et social : Christophe BRUNO

- Organisation des services des structures d'accueil petite enfance / enfance / jeunesse : multi-accueils, Relais Assistants Maternels, Accueils de Loisirs Sans Hébergement, LAEP
- Relation avec les structures associatives de la petite enfance
- Relation avec les partenaires CAF et MSA
- Projet social du territoire, composante du projet de territoire.

⇒ *Quelques exemples de projets émanant de cette commission :*

- Gestion des multi-accueils et des ALSH, construction de l'ALSH de Dourgne
- Travail avec les partenaires (CAF, PMI...)
- Signature de la Convention Territoriale Globale (remplace le Contrat Enfance Jeunesse)
- Attribution des places en crèche et des places en séjours (définition des critères, ...)

Les différentes commissions :

Thématiques

9 Valorisation des déchets : Raymond FRÈDE

- Organisation du service de collecte des déchets ménagers
- Gestion de l'élimination et du tri des déchets ménagers (partenariat avec le syndicat Trifyl et le SIPOM de Revel)
- Etudes des modes de collecte et de leurs financements
- Gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Gestion de la station d'épuration des eaux industrielles de Graboulas
- Etude concernant l'élaboration du schéma d'assainissement
- Mise en place d'actions en faveur de l'environnement (composteurs,...).

⇒ *Quelques exemples de projets émanant de cette commission :*

- Vente de composteurs bois et plastique
- Mise en place de la collecte en porte à porte
- Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019 - 2024

Les différentes commissions :

Thématiques

10 Réseaux routier et travaux : Jean-Claude PINEL

- Gestion des travaux en régie (pelle, épareuse,...),
- Gestion du personnel de la base (espaces verts, ZA, communes)
- Entretien et contrôles des bâtiments de la CCSA (siège administratif, multi-accueils, accueils de loisirs, offices de tourisme,...) et réalisation de projets bâtis
- Contrôle des normes de sécurité des espaces de jeux
- Gestion du réseau de voirie intercommunale (530 km)
- Travaux neufs et entretien de la voirie intercommunal
- Plan d'entretien des ouvrages d'art et de la signalisation verticale
- Etudes sur les voies de circulation douce.

⇒ *Quelques exemples de projets émanant de cette commission :*

- Etat des lieux et amélioration de la voirie des 26 communes

Les différentes commissions :

Règlementaires

Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Elle a les attributions suivantes :

- Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres
- Elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché
- Elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché
- Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux
- Elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Les différentes commissions :

Règlementaires

Commission Intercommunale d'Accessibilité pour Personnes Handicapées (CIAP)

Elle a pour missions :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics
- De faire toutes propositions utiles visant à améliorer la mise en accessibilité de l'existant (cadre bâti, voirie et espaces publics, transports)
- D'élaborer un système de recensement de l'offre de logements accessibles
- D'établir un rapport annuel présenté en conseil de communauté

Les différentes commissions :

Règlementaires

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis de plein droit, ou sur option, au régime de la fiscalité professionnelle unique, doivent créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

- Cette commission se substitue à la CCID de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels
- La CIID est composée de 11 membres : le Président de la Communauté de Communes et 10 commissaires
- Les 10 commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables.

Les différentes commissions :

Règlementaires

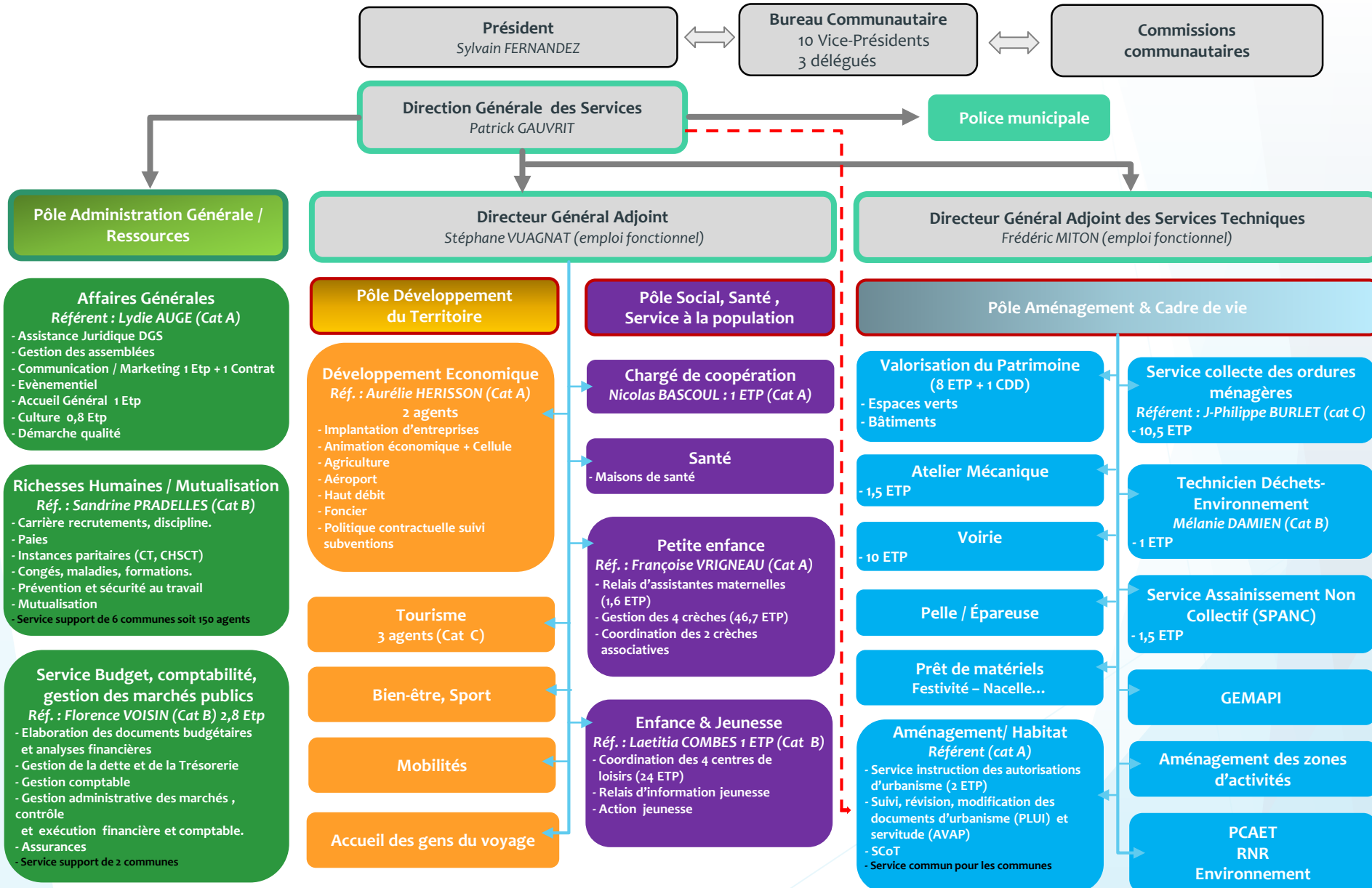
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Cette commission intervient lorsqu'une commune transfère des compétences à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

En cas de modification des compétences, la CLECT se réunit pour rendre ses conclusions sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à l'EPCI et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer (*en application du code général des impôts, article 1609 nonies c du CGI*).

- La CLECT, instituée entre l'EPCI et les communes membres, est composée de délégués des conseils municipaux
- Le responsable de cette commission sera également responsable de la commission finances
- Le Directeur Général des Services est membre d'office de la commission

L'organigramme

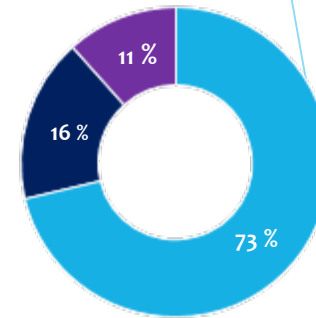


Les agents de la collectivités :

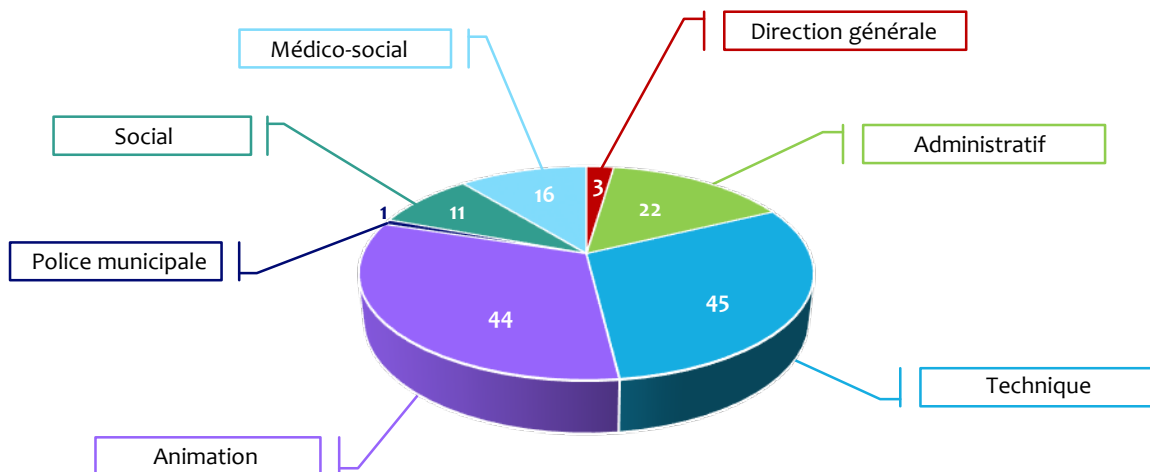
142 agents titulaires

Nombre d'agents par catégorie

- A
- B
- C



Nombre d'agents par pôle



Les structures intercommunales :

Dans le domaine de la Petite Enfance

Les multi-accueils en gestion directe :

- ▶ « Les 3 Pommes » - Situé à Saïx (*Impasse des écoles*)
- ▶ « Arc en Ciel » - Situé à Saïx (*Espace Loisirs les Étangs*)
- ▶ « Les Romarins » - Situé à Dourgne
- ▶ « La Maison’Née » - Situé à St Affrique les Montagnes

Les multi-accueils en gestion associative :

- ▶ « Les petits explorateurs » - Situé à Cuq Toulza
- ▶ « Le manège enchanté » - Situé à Puylaurens

Le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M)

- ▶ « L’enfant d’eau » - Situé à Saïx (*Espace Loisirs les Étangs*)

Les 3 pommes



Arc-en-Ciel + RAM



Les Romarins



La Maison’Née



Le Manège enchanté



Les Petits explorateurs



Les structures intercommunales :

Dans le domaine de l'Enfance-Jeunesse

Les Accueils de Loisirs :

- ▶ « L'îlot z'enfants » - A L'espace Loisirs « Les Étangs » à Saïx
- ▶ « ALSH de Dourgne » - Au lieu dit Bartereynaud
- ▶ « ALSH de Puylaurens » - A l'école de la Source
- ▶ « ALSH de Cuq-Toulza » - A l'école du Rigoulet

Le Relais d'Information Jeunesse :

- ▶ « RIJ Sor et Agout » - Situé espace André Barrau à Soual

Les accueils pour les ados

- ▶ « Les structures ados Adob@se » (action jeunesse)
 - Située à L'espace Loisirs « Les Étangs » à Saïx
 - Située à la maison des associations de Puylaurens (accueil mutualisé avec la MJC)



RIJ



ALSH Puylaurens



ALSH Saïx



ALSH Cuq Toulza



ALSH Dourgne

Les structures intercommunales :

Dans le domaine des loisirs

L'Espace de Loisirs « Les Étangs »

- ▶ Une école intercommunale de cyclisme (BMX, Trial, VTT)
- ▶ Une école intercommunale de Voile
- ▶ Un service location (pédalos, canoës, kayaks, VTT, mini golf...)
- ▶ La base de loisirs (jeux d'eau, skate park, street workout, parcours de santé...)

Dans le domaine de l'urbanisme

- ▶ Le service Application du Droit des Sols
- Situé à l'espace loisirs « les étangs »



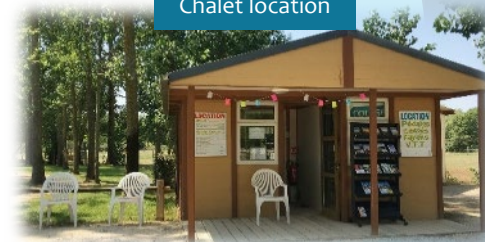
Catamaran



Piste de BMX et Terrain de Trial



Chalet location



Jeux d'eau



Les structures intercommunales :

Dans le domaine technique

Les services techniques « Ordures Ménagères et Voirie »

> Situés à Soulet à Soual

Les services « Espaces verts »

> Situés à l'espace loisirs « Les Étangs »

Les bureaux des services techniques (voirie, spanc, direction, secrétariat, festivités)

> Situés à l'espace Loisirs « Les Étangs »

Dans le domaine de la sécurité

Le service « Police Municipale »

> Situé à l'espace Loisirs « Les Étangs »



OM



Voirie



Espaces verts

Bureaux Services Techniques



Police municipale

Les structures intercommunales :

Dans le domaine de l'économie

La Cellule, Lieu partagé de travail : Un espace de travail de 90 m² ouvert à tous et aménagé pour permettre un environnement professionnel de qualité à ses usagers.

La Cellule accueille les porteurs de projets, créateurs d'entreprises, indépendants, entrepreneurs, télétravailleurs, salariés,..., pour quelques heures, plusieurs journées par mois ou plus en fonction des besoins.

> Située au 9 avenue du Toulouse - 81470 CUQ-TOULZA



Permanences de la Plateforme Emploi Sor et Agout



La Plateforme Emploi Sor et Agout

Cette plateforme intervient en complémentarité des actions des professionnels de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale,..) pour faciliter la relation entre les employeurs et les demandeurs d'emploi du territoire intercommunal par un accueil personnalisé.

> Permanence au bâtiment administratif de la CCSA

Les structures intercommunales :

Dans le domaine du Tourisme

Le bureau d'information de Dourgne

> Situé 1, avenue du maquis



Le bureau d'information de Puylaurens

> Situé rue de la république



Les communes de notre territoire :

AGUTS

Place de la Mairie · 81470 AGUTS

- > Tel. 05.63.75.72.09
- > @ aguts.mairie@wanadoo.fr

Ouverture > Mardi : 14h - 17h30 et Vendredi : 8h30 - 12h

ALGANS-LASTENS

1 Route de Massoulard · 81470 ALGANS-LASTENS

- > Tel. 05.63.75.76.30
- > @ commune-d-algans@orange.fr

Ouverture > Mardi : 9h - 12h et Vendredi : 15h - 18h

APPELLE

Le bourg · 81700 APPELLE

- > Tel. 05.63.75.06.00
- > @ mairie-appelle@wanadoo.fr

Ouverture > Mardi : 14h - 17h

BERTRE

22 route de Puylaurens · 81700 BERTRE

- > Tel. 05.63.75.06.89
- > @ comunedebertre@orange.fr

Ouverture > Jeudi : 14h00 - 17h30 et Vendredi : 14h - 17h

CAMBON LES LAVAU

Le bourg · 81470 CAMBON LES LAVAU

- > Tel. 05.63.75.75.75
- > @ mairie.cambon.les.lavaur@wanadoo.fr

Ouverture > Lundi et jeudi : 8h - 16h30

CAMBOUNET SUR LE SOR

5, rue de la Mairie · 81580 CAMBOUNET SUR LE SOR

- > Tel. 05.63.71.71.87
- > @ mairie@cambounet-sor.fr
- > www.cambounet-sor.fr

Ouverture > Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h30. Vendredi : 9h - 12h30 / 14h - 17h30

Les communes de notre territoire :

CUQ-TOULZA

8, avenue Jean-Jaurès · 81470 CUQ-TOULZA

- > Tel. 05.63.75.71.17
- > @ contact@mairie-cuqtoulza.fr
- > www.mairie-cuqtoulza.fr

Ouverture > Du lundi au vendredi : 8h45 - 12h / 14h - 16h45

DOURGNE

Place Jean Bugis · 81110 DOURGNE

- > Tel. 05.63.50.31.20
- > @ mairie@dourgne.fr
- > www.dourgne.fr

Ouverture > Lundi, vendredi : 14h - 17h. Mardi, jeudi et samedi : 10h - 12h. Mercredi 10h - 12h / 14h - 17h

ESCOUSSENS

1, place de l'Hôtel de Ville · 81290 ESCOUSSENS

- > Tel. 05.63.50.21.70
- > @ mairie.escoussens@orange.fr
- > www.escoussens.fr

Ouverture > Lundi, mardi et jeudi : 9h - 12h / 15h - 16h30.
Vendredi 9h - 12h

LACROISILLE

Le Bourg · 81470 LACROISILLE

- > 05.63.70.32.29
- > @ mairielacroisille@orange.fr

Ouverture > Mardi : 8h30 - 11h30. Mercredi : 13h - 17h

LAGARDIOLLE

7 rue Saint Martin · 81110 LAGARDIOLLE

- > 05.63.50.35.71
- > @ mairie-lagardiolle@orange.fr

Ouverture > Mardi et Jeudi : 9h - 13h30 / 14h - 18h

LESCOUT

1, rue du Presbytère · 81110 LESCOUT

- > 05.63.75.53.25
- > @ mairie.lescout@wanadoo.fr
- > www.lescout.fr

Ouverture > Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30

Les communes de notre territoire :

MASSAGUEL

29, avenue André Cabrol · 81110 MASSAGUEL

- > Tel. 05.63.50.32.98
- > @ mairie.massaguel@wanadoo.fr
- > www.massaguel.fr

Ouverture > Lundi et jeudi : 14h - 17h et Mardi et vendredi : 9h - 12h

MAURENS-SCOPONT

Place J-P Racaud et R. Alibert · 81470 MAURENS-SCOPONT

- > Tel. 05.63.75.71.91
- > @ mairie.maurens-scopont@e-kiwi.fr

Ouverture > Jeudi : 9h - 12h / 14h - 19h

MOUZENS

Le Bourg · 81470 MOUZENS

- > Tel. 05.63.75.72.40
- > @ mouzens81@orange.fr

Ouverture > Mardi : 15h - 19h. Vendredi : 8h30 - 12h

PÉCHAUDIER

Le Plô · 81470 PECHAUDIER

- > 05.63.75.72.05
- > @ pechaudier@orange.fr

Ouverture > Mardi : 13h30 - 17h30. Jeudi : 8h30 - 12h

PUYLAURENS

1, rue de la Mairie · 81700 PUYLAURENS

- > 05.63.75.00.18
- > @ contact@puylaurens.fr
- > www.puylaurens.fr

Ouverture > Du lundi au vendredi : 8h00 - 12h / 14h - 17h30

SAINT AFFRIQUE LES MONTAGNES

1, Avenue des Platanes · 81290 SAINT AFFRIQUE LES M.

- > 05.63.50.25.45
- > @ mairie-saint-affrique-les-montagnes@wanadoo.fr
- > www.saint-affrique-les-montagnes.com

Ouverture > Lundi et mercredi : 13h30 - 18h30. Jeudi et vendredi : 9h - 12h30

Les communes de notre territoire :

SAINT AVIT

Place du Village · 81110 SAINT AVIT

- > Tel. 05.63. 50.37.70
- > @ mairie-stavit81@wanadoo.fr

Ouverture > Lundi et Jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h30

SAINT GERMAIN DES PRÉS

Le Village · 81700 SAINT GERMAIN DES PRÉS

- > Tel. 05.63.75.54.55
- > @ mairie.saintgermain81@e-kiwi.fr

Ouverture > Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30. Mardi et Jeudi : 13h30 - 18h30. Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h. Vendredi 8h30 - 12h / 14h - 17h

SAINT SERNIN LES LAVAUUR

Le Bourg · 81700 SAINT SERNIN LES LAVAUUR

- > Tel. 05.63.75.01.10
- > @ stserninleslavour.mairie@wanadoo.fr
- > www.saintserninleslavour.fr

Ouverture > Mardi : 9h30 - 12h. Vendredi : 15h - 18h30

SAÏX

2, Place Jean Jaurès · 81710 SAÏX

- > 05.63.74.71.76
- > @ mairie@ville-saix.fr
- > www.ville-saix.fr

Ouverture > Lundi : 9h - 12h / 14h - 19h. Mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h. Jeudi 14h - 19h

SEMALENS

2, Allées des Promenades · 81570 SÉMALENS

- > 05.63.71.74.43
- > @ mairie@semalens.fr
- > www.semalens.fr

Ouverture > Lundi , mardi , jeudi et vendredi : 10h - 12h30 / 15h30 - 18h. Mercredi 10h - 12h30 / 15h30 - 17h30

SOUAL

2, place d'Occitanie · 81580 SOUAL

- > 05.63.75.52.49
- > @ contact@mairie-soual.fr
- > www.mairie-soual.fr

Ouverture > Lundi et vendredi : 9h30 - 12h30. Mardi et jeudi : 9h30 - 12h30 / 13h45 - 18h15. Mercredi : 13h45 - 18h15

Les communes de notre territoire :

VERDALLE

21, avenue François Monsarrat · 81110 VERDALLE

- > Tel. 05.63. 50.32.48
- > @ mairie.verdalle@wanadoo.fr
- > www.verdalle.fr

Ouverture > Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30 - 18h.
Samedi : 9h - 12h

VIVIERS LES MONTAGNES

1, Place de la Mairie · 81290 VIVIERS LES MONTAGNES

- > Tel. 05.63.74. 77.03
- > @ mairie.vivierslesmontagnes@wanadoo.fr
- > www.viviers-les-montagnes.fr

Ouverture > Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 10h - 14h /
16h - 19h

L'accueil de la Communauté de Communes Sor et Agout

Communauté de Communes Sor et Agout

Espace loisirs « les étangs » · 81710 SAÏX

- > Tel. 05.63. 72.84.84
- > @ contact@communautesoragout.fr
- > www.communautesoragout.fr

Ouverture > Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h 00 / 13h30 - 17h00

Ou trouver la Communauté de Communes :



Comment se rendre à la CCSA :

